



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 décembre 2021
Convocation du : 3 décembre 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le dix décembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX
Mme DE PARIS, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. LANDLER,
M. PLOUY, Mme HALOS

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DERONNE et M. QUESTE,
M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAOUI, M. AIT EL HAJ et Mme PRINGUEZ,
Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, M. PICKEU et M. VANNESTE,
M. CATTOIRE et Mme CASIER, M. DEBUISSON et M. BRUNET, M. BAILLEUL et
Mme NAEYE, Mme DELANNOY-CUISINIER et Mme DELESTREZ, M. DERUYTER
et Mme BAURANCE, M. VANGAEVEREN et M. BAILLON, M. TISON ont délégué
respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, Mme COBBAERT,
Mme DE PARIS, Mme DUBREU, M. MARIE, Mme GUSTIN, M. MERTEN,
M. MONPAYS, Mme LEROUX, M. PLOUY, M. LANDLER, Mme HALOS
conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUBREU

DE21.128

ADMINISTRATION MUNICIPALE
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PROXIMITE , TRAN-
QUILLITE PUBLIQUE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE
MODIFICATION

Autorisation - Approbation

☪

Par délibération n° DE20.045 du 13 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé la création de sept commissions permanentes.

Par délibération n° DE20.051 du 13 juillet 2020, Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS ont été désignés membres de la Commission Proximité, Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance.

Suite à la démission de Monsieur Dominique BIANCHI de ses fonctions au sein du Conseil Municipal, les élus du Groupe Armentières en Tête ! Souhaite modifier les désignations au sein de leur groupe. Il y a donc lieu revoir la composition de la Commission Proximité, Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'élection des membres des commissions a lieu au scrutin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leurs candidats.

Candidatures :

Liste Aimer Armentières et Agir pour l'Humain : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL

Liste Armentières avec Fidélité et Bon Sens : Caroline BAURANCE, Michel PLOUY

Liste Armentières en Tête ! : Benjamin TISON-BEERNAERT

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900176-20211210-DE21128-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par conséquent, sont désignés membres de la Commission Proximité, Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Benjamin TISON-BEERNAERT.

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille